

Pour le maintien de la mémoire sociétale : la pertinence de l'évaluation à l'ère du numérique

©2016 par Stéphanie Laliberté. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'hiver 2016 par Yvon Lemay (remis le 28 avril 2016).

Table des matières

Introduction.....	1
1. La pertinence de l'évaluation	2
1.1 Les détracteurs	2
1.2 Les défenseurs.....	4
2. L'évaluation à l'ère numérique	6
2.1 Les opposants.....	7
2.2 Les partisans.....	9
3. Évaluer : un choix qui s'impose.....	11
Conclusion	13
Bibliographie.....	14

Introduction

Bien que la pertinence de l'évaluation ait été remise en question par le passé alors que les archives appartenaient à un environnement presque exclusivement papier, l'avènement de l'ère numérique a entraîné dans les dernières décennies une reprise plus virulente des critiques à l'endroit de l'évaluation, de même qu'il a fourni de nouveaux arguments à ses détracteurs. En effet, avec le développement de la technologie, qui emmagasine toujours plus d'information tout en prenant de moins en moins d'espace physique, sans parler de la production exponentielle de documents et de l'explosion du nombre de producteurs, plusieurs s'interrogent : « Pourquoi évaluer quand il est plus simple de tout garder? ». S'il est vrai que, depuis un moment déjà, les archivistes ont répliqué à cette critique en réaffirmant à moult reprises l'importance de l'évaluation, il semble nécessaire non seulement de rappeler les arguments déjà présentés pour soutenir cette position, mais aussi de montrer en quoi l'absence d'une évaluation des archives peut se montrer catastrophique à long terme pour le maintien de la mémoire sociétale.

Ce travail sera ainsi une discussion tournant autour de la question toujours actuelle de la pertinence de l'évaluation en archivistique. Il expliquera en quoi l'évaluation à l'ère du numérique conserve sa pertinence et en quoi elle devient encore plus essentielle à notre époque qu'elle ne l'était autrefois dans un environnement uniquement analogique. Pour y parvenir, je présenterai d'abord les arguments réfutant puis défendant la fonction de l'évaluation de manière générale, ensuite ceux réfutant puis défendant sa pertinence dans un environnement spécifiquement numérique. Enfin, j'expliquerai en quoi elle gagne en importance aujourd'hui, en comparant l'utilité de l'évaluation à l'époque analogique et son rôle accru à l'ère du numérique, non seulement à cause des changements dans la chaîne documentaire, mais aussi à cause des transformations dans l'ensemble de la société.

1. La pertinence de l'évaluation

L'évaluation, bien que désormais centrale au sein de la discipline archivistique, apparaît de manière relativement récente, soit au cours du XX^e siècle avec les écrits de Jenkinson et de Schellenberg, qui en théorisent les principes directeurs. Surgissent alors les arguments en sa faveur, ceux qui la réfutent et d'autres, plus pernicieux, qui soutiennent l'évaluation tout en la vidant de sa substance, prônant une non-évaluation. Cette première partie présentera tout d'abord les critiques générales faites à l'évaluation, puis les arguments apportés par les archivistes pour défendre cette dernière.

1.1 Les détracteurs

Parmi les critiques faites à l'évaluation, on doit mentionner celles en rapport à sa raison d'être, à savoir sa pertinence. D'aucuns seraient d'avis de tout conserver. Leurs raisons sont multiples et non dénuées d'intérêt. En effet, l'une d'elles est le fait que beaucoup de documents ont été détruits ou ont disparu par le passé. Les causes sont multiples : incendies, insectes, guerres, inondations, accidents et destructions volontaires (Delsalle, 1998; Wallot, 1991). Selon Wallot (1991) et Tschan (2002), les documents parviennent jusqu'aux archivistes soit par hasard, soit par leur redécouverte après un temps d'oubli, ayant été conservés par les caprices de certains individus, soit par le besoin de conserver les documents attestant de droits individuels ou collectifs de nature privée ou publique. Dans ce contexte, il ne revient pas à l'archiviste d'éliminer quoi que ce soit. C'est cette vision de la profession archivistique que défendait Hilary Jenkinson au début du XX^e siècle. Jenkinson considérait en effet que la destruction de certains documents d'un fonds revenait à diminuer l'intégrité et l'impartialité des archives préservées (Jenkinson, 1937, cité dans Tschan, 2002). À cet égard, il était préférable que l'archiviste se contente de préserver le mieux possible les documents qui lui parvenaient, laissant aux producteurs de documents la responsabilité de sélectionner les documents possédant une valeur justifiant leur conservation et d'éliminer le reste (Anderson, 2011). Enfin, comme le souligne Cook (2011), « the archive itself was perceived as a "natural" accumulation, an organic "residue," a kind of neo-Darwinian construction, if you will, of the survival of the fittest applied to the workings of the registry office ». (p. 176)

Une deuxième critique adressée à l'évaluation est son caractère arbitraire, à savoir son impossibilité à anticiper l'évolution des besoins des chercheurs. Plus précisément, on reproche aux archivistes de détruire des documents qui peuvent, éventuellement, présenter des informations essentielles pour la recherche. Pour les historiens, tout document possède une valeur :

comme [...] il "n'existe aucun document" qui ne puisse "être réemployé dans un but ou un autre", la science historique a tendance à penser que "rien ne devrait être détruit", que le mieux serait "de conserver chaque pièce à perpétuité". (Booms, 2001-2002, p. 18)

Les historiens et d'autres encore poursuivent leurs critiques en soulignant le fait que, malgré toutes leurs bonnes volontés, les archivistes sont incapables de prévoir les besoins des chercheurs. Selon les archivistes Hilary Jenkinson et Gerald Ham, cela est même impossible (Ham, 1975, cité dans Tschan, 2002; Jenkinson, 1980, cité dans Tschan, 2002). Ce qui ne nous semble pas important maintenant peut l'être dans le futur. En ce sens, il est inutile d'essayer de choisir des documents en fonction des besoins potentiels des chercheurs; il se peut fort bien qu'ils développent des besoins auxquels nous n'avons pas pensé. C'est ce que le bibliothécaire de formation Christian Lacombe (2012-2013) affirme lorsqu'il dit :

Prendre la décision de conserver tel ou tel document en vue d'une utilité prochaine, décider d'une période de temps durant laquelle des valeurs s'appliqueraient davantage à un document plutôt qu'à un

autre est pour nous de l'ordre de l'illusion et c'est surtout bien méconnaître les ruses de l'histoire. (p. 41)

L'historiographie étant en constant renouvellement, il est fort probable que les documents considérés hier comme inutiles pourront revêtir une importance demain. Leur destruction est alors aussi fâcheuse que mal venue. Il est aussi une mauvaise idée pour les archivistes de se baser sur cette même historiographie pour créer des critères de sélection d'archives. Ces critères, variant sans cesse au fil du temps, ne peuvent que créer un ensemble hétéroclite et peu représentatif de l'ensemble de l'activité humaine, comme l'a prouvé la pratique archivistique par le passé (Cook, 2011; Tschan 2002).

Dans le même ordre d'idée, d'autres penseurs considèrent l'évaluation, à juste titre, comme subjective. Pour éliminer des documents, il est évident qu'un tri doit être effectué. C'est donc au niveau des critères que le bât blesse. En effet, on doit se rendre à l'évidence que peu importe le type de critères sélectionnés, que ce soit l'intuition de l'archiviste, l'historiographie, les valeurs dominantes de la société ou une stratégie de documentation visant à combler les lacunes de fonds d'archives déjà conservés, l'évaluation, et par extension ses critères, restera toujours empreinte de subjectivité puisqu'elle reflétera inmanquablement le contexte social et politique dans lequel vit l'archiviste, ce dernier ne pouvant s'arracher à la conception dominante du monde à son époque, l'ayant intériorisé depuis l'enfance. Rares sont ceux, archivistes ou historiens, qui peuvent s'en départir, voire même se rendre compte de son existence, sans parler que certains, conscients du problème, préfèrent simplement ne pas l'aborder (Tschan, 2002). Bien sûr, certains archivistes ont essayé de l'aborder. Par exemple, dans les années 1970, l'archiviste allemand Hans Booms a proposé le travail collaboratif entre les archivistes et les représentants de la société civile pour l'établissement périodique par l'ensemble de la communauté archivistique, soit chaque cinq ou dix ans, d'un plan de documentation reflétant l'évolution des valeurs de la société pour sélectionner et conserver au fil du temps les documents reflétant ces valeurs (Booms, 2001-2002). Malheureusement pour Booms, ce plan fut largement ignoré par la communauté archivistique. Dans le rare cas où il fut appliqué, soit par les archivistes de l'Allemagne de l'Est (RDA), le plan resta sans effet puisqu'on réalisa rapidement qu'on ne pouvait guère obtenir de réponses concluantes de la part des citoyens dans une société socialiste sans liberté d'expression (Booms, 2003-2004).

D'autres solutions furent proposées, telles que l'élaboration de différentes stratégies de documentation, un alignement des critères de sélection sur les valeurs de la société, l'évaluation fonctionnelle américaine, etc. Là encore, peu importe la solution apportée, les résultats restent discutables (Booms, 2001-2002; Booms, 2003-2004; Ricq, 2013) : « Au fond, on s'aperçoit que presque tout critère pose des problèmes particuliers : son caractère discriminatoire impose l'abandon de certains types d'archives. » (Hoog, 2003, p. 177) Un autre point négatif à soulever est que, pendant longtemps, les archives conservées n'ont été que le reflet du pouvoir politique en place ou ont ignoré les forces d'opposition au sein d'un même groupe (Cumming et Picot, 2014; Anderson, 2007). Ainsi, dans certains cas, on a même préféré conserver la voix de l'État plutôt que les voix discordantes de certains individus qui la composent (Booms, 2001-2002), selon le postulat que « plus un producteur d'archives a une position déterminante dans l'organisation d'ensemble, plus sa production doit être précieuse ». (Booms, 2001-2002, p. 23)

Toutefois, l'argument le plus déterminant contre la pertinence de l'évaluation réside dans la non-évaluation pratiquée par les archivistes eux-mêmes. On retrouve ainsi dans un premier temps la non-évaluation anglaise issue de l'application des principes de Jenkinson, où l'archiviste montre une attitude passive face à la sélection d'archives, laissant le soin à l'administrateur

d'éliminer les documents en se fiant uniquement à la présence ou survivance de leur valeur administrative. Bien qu'il y ait au final une élimination massive de documents, ce processus n'est pas effectué par l'archiviste. Ce ne sont pas selon ses critères que les documents sont éliminés, mais selon ceux de l'administrateur, montrant ainsi que l'archiviste doit se cantonner à un rôle de conservateur plutôt que de destructeur (Couture, 1996-1997). Dans ce même état d'esprit, on retrouve la non-évaluation suédoise, une approche selon laquelle on conserve plus de documents que l'on en détruit. Samuel Edquist (2011) explique ainsi que, selon la législation suédoise concernant les archives, « all public records shall be retained, unless there are specific regulations and decisions that make destruction possible or mandatory ». (paragr. 4) Bien que, dans la pratique, la plupart des documents se retrouvent à être détruits malgré tout, les archivistes suédois acceptent comme une évidence que tout document se doit d'être conservé. Cette façon de voir les archives se traduit d'ailleurs, dans certains cas, par la conservation intégrale de tous les documents d'un fonds, incluant les documents qui pourraient être éliminés par la loi, dans le cas où un fonds ne présente pas de classification claire (Edquist, 2011).

1.2 Les défenseurs

Face à ces différentes critiques, les archivistes répondent non seulement en réaffirmant les raisons justifiant le besoin de recourir à l'évaluation, mais aussi en réfutant plusieurs accusations lancées par leurs détracteurs. Le premier argument présenté ici sera le fait que, malgré qu'il soit tentant de tout garder pour s'assurer de conserver tout document pouvant potentiellement gagner en valeur secondaire, il faut se rendre compte que la pratique montre clairement que peu de documents possèdent une valeur secondaire. En effet, on considère que seulement 1 à 5 %, voire 5 à 20 %, des documents présentent véritablement une valeur secondaire, justifiant par le fait même leur conservation permanente (Cook, 2011; Doom, 2006). On s'en rend bien compte lorsqu'on regarde la proportion de documents conservés par rapport au nombre de documents produits dans les archives nationales de différents pays : 7,8 % en Australie, 4,5 % en Grande-Bretagne, moins de 5 % au Canada (Cook, 2011; Kumar, 2011).

Un deuxième argument fréquemment cité par les archivistes pour défendre l'évaluation concerne les coûts liés au traitement des documents et à leur entreposage. À une époque où les espaces physiques, et par extension les espaces virtuels par le biais de serveurs, deviennent de plus en plus coûteux, sans parler de l'expertise archivistique nécessaire pour traiter les documents afin de les rendre accessibles aux différents publics cibles, l'évaluation est nécessaire pour choisir quels seront les documents sur lesquels seront concentrés les efforts de conservation des archivistes. Il serait en effet illusoire de penser tout garder étant donné la quantité phénoménale de documents déjà conservés par les administrations modernes (Couture et Rousseau, 1982; National Archives of Australia, 2015). Rien qu'en France, l'administration produit en moyenne 5 000 km/l de documents par année alors que ses capacités de stockage ne sont que de 3 800 km/l (Doom, 2006). L'Institut national de l'audiovisuel (INA) a quant à lui déjà atteint plus 14 millions d'heures de télévision enregistrées, 1,2 million de photographies, 2,5 millions de documents sur 80 kilomètres de rayonnement, 14 000 sites Web, alors que ces nombres continuent d'augmenter étant donné sa captation en continu, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de 123 chaînes de télé et de radio (Hoog, 2003; INA, 2015). C'est sans mentionner la quantité phénoménale de documents audiovisuels détenus par d'autres institutions à travers le monde : 600 000 heures de télévision à la BBC (Grande-Bretagne), 400 000 heures à la RAI (Italie), 400 000 heures à ABC (États-Unis) et 280 000 heures à CCTV (Chine) (Hoog, 2003). Bien que le numérique semble être pour

certaines la solution miracle pour pouvoir conserver tous les documents produits à un coût dérisoire, les capacités de stockage augmentant tandis que le prix diminue, il faut se rendre à l'évidence que la réalité est toute autre. Ainsi, si l'on prend en compte le nombre astronomique de serveurs qu'il faut acheter, l'espace physique pour les entreposer et les coûts toujours plus élevés en main-d'œuvre pour assurer la maintenance constante de tout cet équipement informatique, on réalise que les coûts d'évaluation, sans être dérisoires, sont bien moins élevés que ceux associés aux efforts déployés pour garder fiables et accessibles à la recherche et à la consultation un ensemble complet de documents et leurs métadonnées (Arathymou, 2008; Hoog, 2003; Kumar, 2011; McLeod, 2014). Les propos du chercheur indien Sushil Kumar (2011) résument très bien la situation à cet égard :

Consider that "if the growth of content per byte or per object keeps pace with this declining cost of storage, then the real cost of keeping everything may actually be the same as it is now, or higher".
Secondly, no digital preservation approach can survive without appropriate mirroring and backup systems. This instantly increases the storage cost by at least a factor of two. (p. 148-149)

Un autre argument des archivistes pour défendre l'évaluation, et par extension leur profession, est de rappeler ce que sont des archives. Derrida (2002) explique ainsi que, pour obtenir des archives, il faut nécessairement détruire et, pour détruire, il faut évaluer :

Il n'y a pas d'archives sans destruction, on choisit, on ne peut pas tout garder. Là où on garderait tout, il n'y aurait pas d'archives. L'archive commence par la sélection, et cette sélection est une violence. Il n'y a pas d'archive sans violence. (p. 24)

Plus important encore, pour conserver des documents, Derrida (2002) considère qu'il faut détruire, sinon on ne conserverait rien :

C'est un mal mais en même temps ce n'est pas forcément un mal parce que, sans cette sélectivité, il ne resterait rien du tout. Pour que certains chefs-d'œuvre survivent, il a fallu mettre à mort Dieu sait combien d'autres œuvres. [...] On garde des tas de choses, on sélectionne et on détruit. Pour garder, justement, on détruit, on laisse se détruire beaucoup de choses, c'est la condition d'une psyché finie, qui marche à la vie et à la mort, qui marche en tuant autant qu'en assurant la survie. Pour assurer la survie, il faut tuer. C'est ça, l'archive, le mal d'archive. (p. 25-26)

En plus des questions de coûts et d'espaces déjà évoqués, cette nécessité d'élimination se justifie par le but premier de l'existence des archives, à savoir leur utilisation, peu importe le public désigné. On ne conserve pas dans le seul but de conserver; on conserve pour que les documents soient utiles à un individu dans le futur, peu importe l'utilisation, que ce soit pour des recherches académiques, généalogiques, administratives, pour des fins de création, de promotion, etc. (Couture, 1994) Pour que ces archives soient consultées, il faut qu'elles soient accessibles. En d'autres termes, cela veut dire que le chercheur ne doit pas se retrouver submergé par une masse documentaire trop grande pour ses besoins de recherche. Dans le cas où l'information serait trop abondante, le chercheur ferait face non seulement à beaucoup de bruit, mais il perdrait son temps à trouver les informations dont il a vraiment besoin (Couture et Rousseau, 1982; Kumar, 2011; Schellenberg, 1999). Conserver trop d'archives ferait en sorte que certains documents ne seraient jamais utilisés, ce qui peut nous amener à nous questionner sur le bien-fondé de déployer des ressources pour bien conserver ces documents s'ils ne servent jamais. Bref, il est plus efficace de sélectionner pour la préservation une quantité raisonnable de documents présentant une valeur secondaire, généralement par l'application de calendriers de conservation, pour accommoder les chercheurs, dont le temps et les ressources sont souvent limités (Couture et Rousseau, 1982; National Archives and Record Administration, 2011).

Enfin, un dernier point à souligner est la réplique des archivistes quant à l'affirmation selon laquelle l'évaluation est empreinte de subjectivité. Il s'agit bien sûr d'une critique absurde dans la mesure où l'objectivité absolue, nous l'avons souligné, n'existe pas, que ce soit pour les archivistes ou pour tout autre être humain vivant sur cette planète. Qui plus est, il est à souligner que l'évaluation, bien qu'empreinte d'un certain degré de subjectivité, reste une pratique bien encadrée. Elle peut facilement être défendue puisqu'elle se veut transparente envers les citoyens, qu'elle se veut la plus participative possible, qu'elle se fonde sur une recherche approfondie des besoins informationnels des publics cibles et qu'elle rend régulièrement des comptes auprès de la communauté archivistique et du grand public (Cook, 2011; Couture, 1996-1997). Elle est donc moins arbitraire que ce que certains ont pu dire. D'ailleurs, il est à noter que cette subjectivité fait en sorte que, de manière paradoxale, les archives conservées reflètent adéquatement l'époque dont elles sont issues. L'archiviste canadien Terry Cook (2011) fait d'ailleurs une observation très intéressante à cet effet :

If we archivists are defined by what we keep, the obverse is true as well: we keep what we are. We create tools for appraisal and acquisition, but in turn, they make us, define us, become part of our identity. [...] In many societies, certain classes, regions, ethnic groups, or races, women as a gender, and non-heterosexual people, have been de-legitimized by their relative or absolute exclusion from archives, and thus from history and mythology—sometimes unconsciously and carelessly, sometimes consciously and deliberately. Perhaps the more germane pithy assertion about appraisal should rather be: we are what we do not keep, what we consciously exclude, marginalize, ignore, destroy. Put another way, if we are what we keep, then, following human nature, we generally keep what we are, what we are most comfortable with, what we know, what our social and educational backgrounds made us who we are. (p. 173, 174-175)

De plus, si les archivistes cessaient d'évaluer pour conserver tous les documents produits ou s'ils cédaient cette responsabilité à d'autres, par exemple les producteurs des documents, le problème de la masse documentaire ne serait pas pour autant réglé. Au contraire, cela reviendrait à laisser au hasard la création d'un corpus documentaire largement moins représentatif de la société dont il est issu (Cook, 2011). Sans parler des abus qu'une telle approche passive de la part des archivistes peut entraîner, comme la destruction de documents sensibles ou compromettants pour de multiples raisons :

concern over personal embarrassment or scandal, to over-zealous protection of privacy, to thwarting openness and accountability in government, on to deliberately effacing an unwelcome past to justify the present, or, in Orwellian terms, controlling the past to control the present and shape the future. (Cook, 2011, p. 177)

Toutefois, conscients des critiques, les archivistes ont modifié leurs méthodes d'évaluation pour inclure davantage les archives des marginaux et encourager la production et la collecte d'archives auprès des communautés dont la culture est essentiellement orale plutôt qu'écrite, s'assurant ainsi d'une meilleure représentation des différents groupes composant une même société, bien que ceux-ci soient parfois des minorités (Cook, 2011).

2. L'évaluation à l'ère numérique

Le développement du numérique n'a pas été sans susciter un regain d'énergie chez les détracteurs de l'évaluation, reprenant à leur compte les critiques déjà présentées contre l'évaluation dans un environnement purement analogique. Avec le numérique, de nouveaux arguments émergent pour remettre en cause sa pertinence, et donc son existence. Toutefois, c'est aussi grâce au numérique que

l'évaluation prend un nouveau souffle, les archivistes trouvant eux aussi de nouveaux arguments pour la justifier. Cette deuxième partie présentera les arguments contre l'évaluation dans un premier temps, puis ceux plaidant en sa faveur dans l'environnement numérique.

2.1 Les opposants

À l'ère du numérique, plusieurs chercheurs, fonctionnaires et hauts responsables d'entreprises ont remis en cause l'évaluation. Leurs critiques sont alimentées non plus par le manque d'objectivité, mais par les progrès technologiques, qui mettent à mal certains arguments précédemment énoncés par les archivistes. Par exemple, si l'argument du manque d'espace et des coûts de stockage avancé par ces derniers a pour un temps permis à l'évaluation de garder sa pertinence, cet argument est largement mis à mal par les capacités de stockage offertes par les nouvelles technologies. Les coûts deviennent de plus en plus bas pour davantage d'espaces de stockage virtuels, éliminant les problèmes d'encombrement de l'espace physique puisque les documents deviennent immatériels grâce au numérique, sans parler de la hausse de qualité des nouveaux enregistrements désormais conservés presque aussitôt créés (Couture et Lajeunesse, 2014; Hoog, 2003).

Ces développements technologiques justifient aussi l'idée selon laquelle il suffirait de tout conserver pour avoir accès à n'importe quel contenu. Cette idée, de plus en plus répandue, relève d'un souhait, voire d'un rêve. Pourquoi, en effet, ne voudrait-on pas tout enregistrer ce qui peut être enregistrable étant donné nos moyens technologiques actuels? (Hoog, 2003). Deux projets menés chez Microsoft montrent bien que cette idée n'est plus de l'ordre de la science-fiction, mais est devenue réalité. MyLifeBits et Total Recall sont deux projets développés par Gordon Bell dans le but avoué d'atteindre l'immortalité numérique, à savoir la conservation de tous les moments importants ou anecdotiques d'une personne, pour autant qu'ils aient pu être captés et donc être enregistrés pour la postérité. Tout est donc conservé; les documents d'archives classiques, c'est-à-dire les photos, les courriels, les vidéos, de même que toute information captable grâce à la technologie : appels téléphoniques, conversations privées, les pages Web consultés, les clics de souris, le rythme cardiaque, etc. (Couture et Lajeunesse, 2014; Karayan, 2011; Microsoft Research, s.d.) Comme le fait remarquer avec justesse l'intellectuel français Jean-Claude Bourdais (2015) :

Comment choisir, comment trier, comment détruire, comment décider ce que je veux garder et/ou transmettre parmi tout ce que j'ai mis en ligne depuis 1996? Supprimer soi-même les traces de ce qu'on a mis sur la grande toile mondiale me semble, après tout ce que j'ai lu sur le sujet, aujourd'hui difficile voire même impossible. Certains États comme les USA par exemple ont déjà choisi de tout espionner et archiver, et ont pris en charge les "traces" des individus qu'ils conservent sans leur demander leur autorisation ... Aujourd'hui ma seule liberté et mon seul choix qui me restent seraient-ils donc de mettre en ligne ou non?

Mais comme nous le verrons, le raisonnement au sujet des capacités incroyables de la technologie n'est pas sans faille.

Le prochain argument n'est pas en soi une critique envers l'évaluation en tant que telle, mais plutôt une critique du rôle des archivistes à cet égard. À la manière d'un retour aux principes de Jenkinson, les administrateurs, les responsables de compagnies et même les simples individus préfèrent de plus en plus s'occuper eux-mêmes de la gestion de leurs archives, sans l'aide des archivistes ou de leur expertise. Il en résulte un rejet progressif de l'évaluation par ces mêmes créateurs d'archives, ces derniers préférant tout conserver grâce aux innovations du numérique, notamment l'infonuagique, alors que les

archivistes sont désormais de moins en moins présents pour défendre la pertinence du processus d'évaluation ou guider les créateurs vers des solutions assurant la pérennité de leurs archives (Couture et Lajeunesse, 2014; Cumming et Picot, 2014; Stancic, Rajh et Milosevic, 2013).

L'évaluation telle qu'elle est actuellement pratiquée par les archivistes est aussi remise en cause par la technologie elle-même, plus précisément l'obsolescence des formats et des supports, rendant les documents encore plus fragiles qu'ils ne l'étaient auparavant. Les changements technologiques rapides et incessants ont fait en sorte de rendre l'intervention archivistique encore plus essentielle que jamais étant donné que les documents, s'ils ne sont pas migrés régulièrement, peuvent devenir momentanément illisibles, voire perdus à jamais (Dimitri, 2014; Thibodeau, 1999-2000). Pire encore, le processus d'évaluation est devenu tellement long comparativement à la vitesse d'évolution du Web qu'il serait plus simple de conserver toutes les pages Web au fur et à mesure de leurs apparitions pour s'assurer de ne rien perdre de valeur (Chebbi, 2007-2008).

Une autre critique qui est soulevée est le coût élevé de cette évaluation. En effet, peu importe sa forme, l'évaluation prend du temps et requiert l'expertise d'un personnel qualifié, ce qui nécessite d'importantes ressources humaines et financières, notamment si l'ensemble documentaire à traiter est vaste. D'ailleurs, selon l'approche, qu'elle soit sélective ou par échantillonnage, manuelle ou semi-automatisée, l'archiviste sera parfois contraint de visionner ou de consulter tous les documents avant de les détruire pour s'assurer de sélectionner des documents présentant une valeur secondaire suffisante pour justifier leur conservation permanente. Sans parler que, tandis que les archivistes sélectionnent, de nouveaux documents apparaissent et nécessitent un traitement par ces mêmes archivistes, rendant leur tâche similaire au châtiment de Sisyphe, condamné à recommencer inlassablement le même travail alors qu'ils pensaient l'avoir accompli (Chebbi, 2007-2008). Dans ce contexte, comme le souligne Hoog (2003),

l'envie de tout garder n'apparaît plus comme un réflexe primaire, la tentation de la facilité préférée aux dilemmes du tri. Elle s'impose au contraire comme une conclusion d'une démarche patrimoniale consciente de ses devoirs et intégrant des priorités positives multiples.
(p. 178)

Enfin, certains remettent en question l'évaluation, et par le fait même sa pertinence, à cause de l'océan documentaire dans lequel nous nageons présentement et dans lequel nous risquons à tout moment de nous noyer. Plus précisément, étant donné la masse documentaire à traiter toujours en expansion, plusieurs chercheurs, dont des archivistes, sont d'avis que les outils de l'évaluation sont devenus désuets puisqu'ils n'ont pas été conçus pour traiter une masse à cette échelle, pas plus qu'ils n'ont été développés pour prendre en compte la complexité et la fragilité des documents numériques. C'est sans parler de l'émergence de nouveaux types de documents, de la création toujours plus importante de métadonnées leur étant rattachées et de la fragmentation des environnements abritant ces documents, encouragés par la pratique du BYOD (*bring your own device* ou apportez vos appareils personnels) dans de multiples organismes (Cumming et Picot, 2014; Findlay, 2014b). Cette situation n'est en rien facilitée par le fait que, dans de nombreuses institutions, l'évaluation est considérée comme étant « a process to preserve a documentary cultural heritage rather than [...] laying the basis for practical and accountable recordkeeping, now and into the future ». (Cumming et Picot, 2014, p. 140) Pire encore, comme le souligne Cumming et Picot (2014), « [t]his institutional practice perpetuates the view that appraisal is a post-hoc process, divorced from current business environments and failing to respond to the recordkeeping difficulties outlined above ». (p. 140) Enfin, certains archivistes pensent eux-mêmes à délaisser l'évaluation au profit d'une nouvelle solution en phase avec les développements

technologiques du numérique : les mégadonnées. Basma Makhoulf Shabou (2015) rapporte que, pour plusieurs professionnels de la gestion informationnelle, « les mégadonnées (*big data*) sont de plus en plus considérées comme l'alternative à adopter pour contourner le problème de limite des capacités de stockage des données ou encore les outils de leur traitement » (p. 207-208), éliminant par le fait même la raison d'être de l'évaluation.

2.2 Les partisans

Face à ces nouvelles critiques, les archivistes ne sont pas restés impassibles. Prenant eux aussi appui sur les avancées technologiques du numérique, ils ont développé leurs propres arguments pour réaffirmer l'importance de l'évaluation à une époque où la gestion documentaire est devenue capitale. Tout d'abord, si l'on revient sur l'idée selon laquelle on pourrait tout conserver étant donné les capacités accrues de stockage des serveurs, sans parler de la dématérialisation des documents par leur transfert dans le nuage, qui n'entraîne plus de coûts reliés à la location d'espaces physiques pour entreposer ces serveurs, une mise au point s'impose. Il faut en effet constater que, contrairement à l'idée populaire, les coûts de conservation des documents restent très élevés malgré l'amélioration constante des capacités de stockage, que ce soit celles des serveurs maison ou des serveurs en infonuagique. Analysant de plus près la faisabilité de la conservation de tous les documents produits à l'échelle de la planète et conservés dans le nuage, David Rosenthal avance des chiffres surprenants : « keeping 2011's data would consume 14 % of 2011's GWP [Gross World Product] [and] endowing 2018's data will consume more than the entire GWP for the year » (Rosenthal, 2012, paragr. 7). Il termine d'ailleurs son billet de blogue par la constatation que l'évaluation est primordiale :

So, we're going to have to throw stuff away. Even if we believe keeping stuff is really cheap, its [sic] still too expensive. The bad news is that deciding what to keep and what to throw away isn't free either. Ignoring the problem incurs the costs of keeping the data; dealing with the problem incurs the costs of deciding what to throw away. We may be in the bad situation of being unable to afford either to keep or to throw away the data we generate. Perhaps we should think more carefully before generating it in the first place. Of course, thought of that kind isn't free either... (Rosenthal, 2012, paragr. 9)

Les raisons sont simples : la technologie numérique entraîne de nouvelles dépenses qui n'existaient pas auparavant. Entre autres, il faut prendre en compte les coûts liés à l'achat et à l'entretien du matériel informatique, ou à tout le moins les frais encourus par l'utilisation des services d'un fournisseur infonuagique. Il faut aussi prendre en compte les limitations des produits commerciaux, par exemple le manque d'interopérabilité de certains systèmes avec d'autres, nécessitant ainsi une vigilance accrue de la part des archivistes et de tout autre intervenant s'occupant de la gestion de l'information, afin d'assurer sa survivance à travers le temps (Cumming et Picot, 2014). Les systèmes évoluant sans cesse, ils ne sont pas éternels, que ce soit à cause de la demande de systèmes plus productifs par les utilisateurs, de leur obsolescence naturelle ou celle programmée par les entreprises souhaitant vendre leurs produits. Il est donc nécessaire, voire obligatoire, de régulièrement migrer les documents d'un système à l'autre pour conserver adéquatement les documents d'archives d'une institution et en assurer l'accès. L'évaluation devient ainsi une nécessité non seulement pour sélectionner les documents dignes d'être conservés, mais aussi pour rendre cette conservation possible, ne serait-ce qu'à cause des limites des ressources disponibles (Cumming et Picot, 2014). Bref, ne pas sélectionner revient à laisser au hasard le soin de choisir pour nous ce qui survivra d'une époque. Il devient alors aisé de perdre des documents de grande valeur sans le savoir, ces documents n'ayant jamais fait l'objet d'une évaluation pour

déterminer leur importance ni n'ayant reçu l'attention qu'ils méritaient pour s'assurer de leur conservation et de leur lisibilité pour les générations futures.

De plus, l'évaluation constitue la condition essentielle pour réussir à faire face à l'infobésité numérique. La masse documentaire actuelle, démultipliée de par le nombre de producteurs de documents, augmente elle-même de façon exponentielle d'année en année. Pour s'y retrouver, il est plus que nécessaire de réduire cette masse numérique, ne serait-ce que pour la rendre accessible aux chercheurs et ainsi la rendre utile (Caron, 2012; Chebbi, 2007-2008; Doom, 2006). On doit le rappeler : les documents sont conservés pour servir (Couture, 1994). D'ailleurs, tout conserver plutôt qu'évaluer présente un effet pernicieux dont il faut être conscient : trop d'information tue l'information (Doom, 2006). Caron (2012) développe l'idée en ces termes :

Si nous tentons de tout recueillir, surtout en cette ère où le contenu produit connaît une croissance fulgurante, nous risquons de connaître le même triste sort que le personnage principal bien connu de Jorge Luis Borges dans son court récit intitulé Funes : se souvenir de tout dans les moindres détails, condamné à ne rien oublier, mais être incapable de pouvoir conférer un sens à toute cette matière conservée. Pour nous, des archives totalement complètes ne semblent pas plus utiles à l'humanité que des archives constituées sur la base d'une collecte aléatoire. (paragr. 31)

Hoog (2003) va même plus loin, considérant l'accumulation sans tri comme étant le meilleur moyen d'oublier :

En termes d'archives, on recense au moins deux façons d'oublier : l'effacement des traces et la surcharge des écritures. Dans les deux cas, page blanchie ou saturée, l'information risque de disparaître. [...] Après le silence feutré des sources, voici donc l'empire des signifiants assourdissants. [...] Pour une fois, abondance de biens nuirait-elle? Ne plus savoir ce que l'on possède, c'est l'avoir déjà perdu. Métier oblige, l'archiviste maîtrise l'art de la destruction contrôlée. Le tri est forcément sélectif : reste à choisir ce que l'on jette, en distinguant si possible les rebuts des reliques. (p. 188)

Bref, l'évaluation est primordiale pour empêcher l'oubli mémoriel causé par trop de sources sur notre passé.

Concernant l'argument selon lequel les mégadonnées pourraient remplacer dans un futur proche l'évaluation pour gérer plus adéquatement la masse toujours croissante de documents, il faut se souvenir que les mégadonnées sont en fait une masse de données si lourde qu'elle devient difficile à manipuler, cerner, rechercher. Il est donc nécessaire d'évaluer pour déterminer ce qui n'a plus de valeur et détruire ce qui peut être détruit, rendant ainsi l'information présente dans cette masse documentaire plus facilement accessible au public puisque désengorgée des informations qui alourdisent inutilement l'ensemble (Makhlouf Shabou, 2015). Selon Makhlouf Shabou, il sera nécessaire néanmoins d'« investir dans le développement des méthodes, des outils et des critères de cette fonction pour qu'elle fournisse des réponses adéquates qui conviennent à la quantité, à la nature et aux flux de mégadonnées (*big data*) ». (2005, p. 208)

Au-delà des questions techniques, il faut aussi réaliser que l'évaluation doit sa pertinence à son respect de l'éthique. En effet, à l'ère analogique, mais plus particulièrement à l'ère numérique, l'évaluation contribue au maintien du droit à l'oubli grâce au tri qu'elle effectue pour sélectionner ce qui doit être gardé et ce qu'on peut se permettre d'oublier. Dans le cas où l'on décide de tout garder, on retire le droit à l'oubli, ce qui peut facilement être préjudiciable pour les individus. Il n'y a qu'à penser aux tweets polémiques ou ceux diffusés sans réfléchir et qui, même une fois détruits par leur créateur, contribuent de les hanter puisqu'une trace subsiste, soit parce qu'ils ont été sauvegardés par un tiers ou parce que certains systèmes gardent des traces de tous les documents

créés sans qu'il soit possible d'effacer ces dites traces. Hoog (2003) présente d'ailleurs des remarques pertinentes par rapport à ce droit à l'oubli :

À certains moments, ne pas oublier le passé est un devoir absolu. Certains actes ne font pas question. Le devoir de transmission absolu s'impose absolument. Mais face à un passé qui s'éternise, le risque majeur devient le ressassement. Le présent risque de s'embourber dans un éternel passé toujours recommencé. Ce n'est pas la fin de l'histoire, c'est l'organisation de son perpétuel recommencement, un éternel retour qui n'aurait plus rien de créatif. Le droit à l'oubli apparaîtra bientôt comme nécessaire. Un droit pour chaque citoyen. Une vigilance pour une société qui veut encore croire au progrès. (p. 182)

Dans le cas où l'on pratique une attitude passive à l'ère du numérique, on se retrouve irrémédiablement à prendre position du côté des instances politiques en place, démocratiques ou non, puisque ce sont ces dernières qui présentent à la fois la volonté et les moyens d'assurer la sauvegarde des archives. En effet, le pouvoir établi, ne voulant pas voir sa légitimité remise en cause, s'assure de privilégier la préservation des documents assurant cette légitimité, quitte à laisser être détruits ses propres documents compromettants ou ceux créés par des individus contestataires sous prétexte qu'ils présentent une valeur informationnelle moindre sur la société que ceux produits par l'État. Si, traditionnellement il est vrai, une plus grande valeur a été accordée aux documents produits par l'administration gouvernementale, l'évaluation en constant renouvellement cherche désormais à préserver davantage les archives des individus et des entreprises. À défaut de tout garder, les archivistes, par l'évaluation, s'assurent de donner un meilleur portrait de la société, conservant à la fois les archives de l'État et celles des individus et répartissant au mieux leurs ressources pour assurer la survie de tous ces acteurs (Cook, 2011).

Enfin, prenant compte des critiques concernant la désuétude de l'évaluation, les archivistes ont depuis quelque temps déjà entrepris de renouveler leurs méthodes d'évaluation. Cherchant constamment à mieux faire, ils tentent tant bien que mal à combler les lacunes laissées par leurs prédécesseurs (Findlay, 2014b; Ricq, 2013). Si l'on ne peut affirmer avec certitude qu'ils réussissent à venir à bout de la masse documentaire qu'ils doivent gérer, on peut tout de même affirmer que les archivistes cherchent à répondre adéquatement à leurs détracteurs plutôt qu'à les ignorer, en plus de chercher à reconquérir leur place de gestionnaire de l'information, momentanément prise par les techniciens de l'information ou offerte, selon certains, aux informaticiens (Findlay, 2014b).

3. Évaluer : un choix qui s'impose

Si l'évaluation revêt encore plus d'importance et de pertinence à l'ère numérique, cela s'explique par les changements occasionnés dans la chaîne documentaire et par les transformations opérées dans la société par ces mêmes avancées technologiques.

Parmi les changements apportés par le numérique dans la chaîne documentaire, on peut d'abord mentionner la dématérialisation de l'information. De la sorte, le document, qu'il soit numérisé ou directement produit numériquement, est plus facilement altérable puisqu'il « devient une succession de 0 et de 1 (unités manipulables) qui peuvent être créés et transmis sous une multitude de formats ». (Ricq, 2013, p. 5) Dès lors, le contenu est séparé du support, le rendant d'autant plus malléable que fragile. Dématérialisé, le contenu devient évanescant, disparaissant aussi vite qu'il est apparu. Il n'est qu'à penser aux quelques millions de pages Web créés quotidiennement dont la plupart cessent d'exister après seulement quelques mois d'existence (Hoog, 2003). En plus de la dématérialisation, il faut désormais prendre en charge non seulement

le support contenant les données (disque dur), mais aussi le format du fichier numérique, qui est sans cesse en évolution (Ricq, 2013). Ces efforts sont d'autant plus importants que le codage des documents devient de plus en plus complexe et obscur. C'est sans parler de l'apparition d'un sentiment d'angoisse lorsqu'on réalise que, dans le cas où un système ou une technologie particulière devient obsolète sans que l'on ait préalablement migré les données vers un système plus récent, il devient impossible d'y avoir accès. Si un livre peut se lire directement, qu'une bobine de film ou des négatifs de photographie peuvent toujours être lisibles d'une certaine manière, le numérique nécessite un décodeur de données pour rendre son contenu visible à l'homme. Sans un décodeur fonctionnel, les données, et par le fait même le contenu du document, deviennent pour toujours inaccessibles (Thibodeau, 1999; Hoog, 2003). Le même phénomène se produit avec les métadonnées associées aux documents à l'intérieur d'un système. Si le système devient obsolète, les métadonnées sont elles aussi perdues, ce qui revient à perdre le contexte de création du document (Couture et Lajeunesse, 2014). L'évaluation, et plus largement une archivistique active, est donc primordiale à l'ère du numérique pour prendre en charge ces documents numériques dès leur création, déterminer lesquels présentent une valeur secondaire justifiant leur conservation à long terme et déployer à temps les efforts et les ressources nécessaires à leur conservation.

Quant aux transformations causées par le numérique dans la société, elles sont multiples. Parmi eux se trouve le changement d'échelle dans la production de la masse documentaire. Ainsi, grâce aux nouvelles technologies, la création, mais plus particulièrement la diffusion et la réutilisation de documents, est devenue de plus en plus facile (Caron, 2012). Le numérique a entraîné une modification des comportements sociaux, amenant les gens, qu'ils soient des citoyens ordinaires, des journalistes, des éditeurs, des patrons d'entreprises ou des politiciens, non seulement à conserver leurs documents numériquement, mais aussi à documenter leurs actions de tous les jours et à échanger une foule de documents de leur cru par le biais des réseaux sociaux. On pense à des billets de blogue, des photographies, des vidéos, des remix, etc. (Findlay, 2014a; Ricq, 2013) Le nombre de documents ainsi que le type de créateurs d'archives se sont radicalement transformés. Comme le souligne Caron (2012),

Aujourd'hui, chaque personne dotée des outils techniques nécessaires peut s'exprimer et publier de l'information par l'entremise du document écrit.

Ces personnes créent donc de manière excessive ce qui, autrefois, avait la qualité d'une archive. Nous vivons donc dans un monde entièrement différent qui doit s'appuyer sur de nouvelles idées et de nouveaux outils. (paragr. 43, 44)

On remarque que le numérique a aussi entraîné l'apparition de nouveaux types de documents, à savoir des documents issus d'une production collaborative, où plusieurs créateurs localisés en plusieurs endroits distincts de la planète, travaillent simultanément dans un même document pour obtenir un produit final (Caron, 2011). À cela s'ajoute, de par la dématérialisation des documents dans l'environnement numérique, la tendance de conserver des doublons d'un même document, que ce soit pour le partager, l'utiliser en ligne ou tout simplement constituer une copie de sauvegarde (Dimitri, 2014). Enfin, de par les progrès du numérique, les documents créés ne sont pas seulement innombrables, ils sont devenus de plus en plus lourds. Ainsi, bien que les espaces de stockage deviennent de plus en plus vastes et performants, cette avancée est mitigée par la lourdeur de plus en plus écrasante des fichiers de haute qualité, ce qui entraîne obligatoirement une sélection des documents les plus importants à conserver par souci d'espace (Ricq, 2013).

Toutefois, malgré tous ces changements technologiques, l'accumulation de documents dans l'espace numérique ne va pas toujours de pair avec un souci de conservation à long terme. Pour la plupart des gens, placer les documents sur

Internet ou dans l'infonuagique suffit à les rendre immortels (Dimitri, 2014). On a vu plus haut que c'est loin d'être le cas. L'évaluation, en plus de faire le tri entre ce qui doit être conservé et ce qui doit être détruit, réduisant ainsi la masse documentaire à une masse plus acceptable et plus manipulable pour les êtres humains, permet aussi de faire la veille de ces documents, de déterminer leur valeur d'information sur la société dont ils émanent et de mettre en place les mesures assurant leur conservation, notamment par la migration de format, le transfert dans un autre système ou la création de copies quand cela est nécessaire. Bref, l'évaluation à l'ère numérique revêt davantage d'importance qu'à l'ère papier, en raison notamment de la fragilité des documents actuels, de leur quantité colossale, de l'accroissement du nombre de producteurs de documents et de la facilité avec laquelle ils peuvent désormais être créés, échangés et modifiés.

Conclusion

Dans un premier temps, nous avons considéré les arguments tant des détracteurs que des défenseurs de l'évaluation. Pour ses détracteurs, l'évaluation serait inutile puisqu'elle est incapable de prévoir les besoins futurs de la recherche et qu'elle détruirait des documents potentiellement riches en information; elle est subjective et donc teintée par les valeurs personnelles ou sociales des archivistes qui choisissent et appliquent les critères d'évaluation; la non-évaluation telle que pratiquée par les archivistes anglais et suédois remet en question la pertinence d'une évaluation active menée par des archivistes. Pour ses défenseurs, au contraire, plusieurs raisons justifient d'y avoir recours : peu de documents possèdent une valeur secondaire et méritent d'être conservés; les espaces de stockage sont limités et les coûts liés à la location de ces espaces et au traitement des documents sont élevés, peu importe les avancées technologiques; il est nécessaire de détruire des documents pour rendre la masse des documents conservés accessible aux chercheurs et qu'elle soit utile; les archivistes, reconnaissant les potentiels abus de leur propre subjectivité, ont développé des méthodes qui limitent les effets néfastes de cette subjectivité et l'évaluation est au final davantage avantageuse pour constituer une mémoire sociétale complète plutôt que de laisser au hasard le soin de créer cette mémoire, certains créateurs détruisant des documents de grande valeur sous prétexte qu'ils leur sont préjudiciables.

Dans un deuxième temps, nous avons cette fois fait valoir les arguments contre puis en faveur de l'évaluation dans le contexte numérique. Du point de vue des opposants, les raisons ne manquent pas : il est techniquement possible de tout conserver étant donné les plus grandes capacités de stockage pour un coût modique; grâce à la technologie, il est possible d'avoir accès à tout en tout temps; les créateurs désirent de plus en plus gérer leurs documents par l'infonuagique sans les archivistes; le processus d'évaluation est devenu trop lent pour pouvoir contrer les effets de l'obsolescence technologique, dont la dégradation des supports et la désuétude rapide des formats; l'évaluation est si chère qu'il serait moins coûteux de tout garder; les outils de l'évaluation sont devenus désuets étant donné la multiplicité des environnements et des systèmes numériques à gérer, encouragée par la pratique du BYOD et l'émergence de logiciels permettant de manipuler les mégadonnées. Mais nous avons vu que les arguments invoqués par les partisans de l'évaluation à l'ère numérique, réfutant au passage nombre des critiques de ses détracteurs, sont tout aussi nombreux : les coûts associés à la conservation de tous les documents sont largement plus élevés que ceux liés à l'évaluation; l'évaluation active permet de faire la veille des documents pour les migrer au bon moment avant qu'ils ne deviennent illisibles; elle permet également de faire face à l'infobésité numérique en sélectionnant les documents les plus importants et détruisant le reste, rendant la

masse documentaire plus manipulable et accessible; les mégadonnées sont trop lourdes pour pouvoir être manipulées facilement; l'évaluation assure le respect de questions éthiques telles que le droit à l'oubli et la création d'une mémoire documentaire au service de l'ensemble de la communauté, incluant les marginaux, plutôt qu'au service de l'État uniquement; l'évaluation, malgré le fait qu'elle présente des méthodes désuètes, cherche désormais à renouveler ses moyens pour s'adapter au mieux aux nouvelles réalités du numérique.

Ainsi, dans un troisième temps, il est devenu évident que l'évaluation est plus essentielle à l'ère numérique qu'elle ne l'était à l'époque analogique, puisqu'elle est de plus en plus nécessaire pour pouvoir manipuler et rendre accessible la masse documentaire. En comparant les arguments de part et d'autre, il a été démontré que l'évaluation garde de sa pertinence à l'ère numérique, pour autant qu'elle soit active. Une archivistique passive sonnerait le début de la fin pour l'évaluation et pour la constitution de la mémoire sociétale « objective », puisque celle-ci ne serait plus formée grâce aux choix conscients et réfléchis des archivistes, mais plutôt par les aléas de l'obsolescence technologique, rappelant comment la mémoire se constituait avant le XIX^e siècle, avant que les principes archivistiques ne se formalisent et que les archivistes forment une profession distincte.

Toutefois, la présente recherche a aussi fait ressortir des éléments qui méritaient d'être approfondis. Par exemple, il serait intéressant d'explorer plus avant la possibilité de gérer la masse documentaire grâce aux mégadonnées, non pas pour sonner le glas de l'évaluation, que nous venons de défendre, mais pour évaluer la faisabilité de ce projet et présenter en détail la manière dont il pourrait s'appliquer, s'il le peut. Un autre sujet d'étude à considérer concerne les acteurs de l'évaluation. À plusieurs reprises, on a réaffirmé non seulement la pertinence de l'évaluation, mais aussi le rôle clé que jouent les archivistes dans ce processus, niant aux non-archivistes l'expérience nécessaire pour mener à bien une évaluation stricte et respectant les principes archivistiques. Ainsi, serait-il possible de mettre en place un processus d'évaluation efficace qui ne ferait pas intervenir un professionnel de l'information, mais qui respecterait tout de même les principes archivistiques? Une telle étude permettrait d'examiner le rôle de l'archiviste dans la création de la mémoire documentaire, en plus, fort probablement, de réaffirmer son importance auprès des créateurs de documents. Un dernier questionnement à explorer concerne la désuétude des outils archivistiques en ce qui concerne l'évaluation. S'il est vrai que les archivistes s'appliquent actuellement à renouveler leurs méthodes pour traiter à temps les documents numériques de plus en plus fragiles et évanescents, toujours dans le cadre de la mission de l'organisme qui les emploie, il serait intéressant de réfléchir à la manière dont on pourrait rendre l'évaluation encore plus proactive qu'elle ne l'est déjà, ne serait-ce que pour chercher à presque égaler la vitesse d'évolution des technologies numériques et gérer les documents produits encore plus efficacement. L'évaluation se doit de se réinventer pour développer des outils permettant de traiter la masse documentaire à une nouvelle échelle, sous peine autrement d'être bien vite dépassée et de devenir inutile. Il ne faut jamais oublier l'évidence : à force d'accumuler trop de retard, on n'arrive jamais à le rattraper.

Bibliographie

- Anderson, K. D. (2007). *Identity Construction in Documentary Appraisal : Conflict, Inclusion, and the « Collecting » Archive*. (Mémoire de maîtrise, Université de Californie, Los Angeles). Repéré à http://works.bepress.com/kimberly_anderson/8/
- Anderson, K. D. (2011). *Appraisal Learning Networks : How University Archivists Learn to Appraise Through Social Interaction* (Thèse de

- doctorat, Université de Californie, Los Angeles). Repéré dans ProQuest à <http://search.proquest.com/docview/910327606/abstract/756E2016CBB2474EPO/1>
- Arathymou, S. (2008). Appraisal of Business Archives : General Approaches and Suggestions, Including Greek Practices and Facts. *Atlanti*, 18, 265-267. Repéré à https://www.academia.edu/700731/Appraisal_of_business_archives
- Booms, H. (2001-2002). Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives. *Archives*, 33(3-4), 7-44. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol33_3-4/33-3-4-booms.pdf
- Booms, H. (2003-2004). La constitution du patrimoine archivistique. L'archivage comme activité sociale et politique. *Archives*, 35(1-2), 19-28. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol35_1_2/35-1-2-booms.pdf
- Bourdais, J.-C. (2015). Le malheur de la question ou : carte postale derridienne. Repéré à http://www.jcbourdais.net/journal%202015/09_septembre_2015/2015_09_15.html
- Caron, D. J. (2011, juillet). *Réflexions sur l'évolution de l'évaluation à Bibliothèque et Archives Canada : Du contenu au contexte et du contexte au contenu*. Notes d'allocution, Archives nationales des Pays-Bas. Repéré à <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/reflexions-evolution-evaluation-bac.aspx>
- Caron, D. J. (2012, juin). *Fin des archives! Vive l'archive!* Discours au congrès de l'Association des archivistes du Québec, Lévis. Repéré à <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/fin-des-archives-vive-archive.aspx>
- Chebbi, A. (2007-2008). Archivage du Web : quelques leçons à retenir. *Archives*, 39(2), 19-46. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/cora/afficheFic.php?fic=vol39_2/39_2_chebbi.pdf
- Cook, T. (2011). « We Are What We Keep; We Keep What We Are » : Archival Appraisal Past, Present and Future. *Journal of the Society of Archivists*, 32(2), 173-189. doi:10.1080/00379816.2011.619688
- Couture, C. (1994). Le cycle de vie des documents d'archives. Dans C. Couture, J.-Y. Rousseau et al., *Les fondements de la discipline archivistique* (p. 95-114). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. (1996-1997). L'évaluation des archives : état de la question. *Archives*, 28(1), 3-21. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol28_1/28-1-couture.pdf
- Couture, C. et Lajeunesse, M. (2014). *L'archivistique à l'ère du numérique*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. et Rousseau, J.-Y. (1982). *Les archives au XX^e siècle : Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.
- Cumming, K. et Picot, A. (2014). Reinventing appraisal. *Archives and Manuscripts*, 42(2), 133-145. doi:10.1080/01576895.2014.926824
- Delsalle, P. (1998). *Une histoire de l'archivistique*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Derrida, J. (2002). *Trace et archive, image et art*. Repéré à http://www.institut-national-audiovisuel.fr/sites/ina/medias/upload/actes-et-paroles/colleges/2002/25-06-02_derrida.pdf
- Dimitri, J. (2014). *Les bonnes pratiques de gestion des archives personnelles à l'ère numérique* (Travail aux cycles supérieurs, Université de Montréal). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11361>

- Doom, V. (2006). L'évaluation scientifique des archives : principes et stratégies. *La Gazette des archives*, (202), 5-27.
- Edquist, S. (2011). *What is kept in the archives? Appraisal practises in Swedish archives 1980–2010*. Repéré à https://www.academia.edu/4476406/What_is_kept_in_the_archives_Appraisal_practises_in_Swedish_archives_1980_2010
- Findlay, C. (2014a). Full docs or it didn't happen. *Archives and Manuscripts*, 42(2), 178-180. doi:10.1080/01576895.2014.911681
- Findlay, C. (2014b). Reinventing Archival Methods in The Hague. *Recordkeeping Roundtable*. Repéré à <http://rkroundtable.org/2014/02/05/reinventing-archival-methods-in-the-hague/>
- Hoog, E. (2003). Tout garder? Les dilemmes de la mémoire à l'âge médiatique. *Le Débat*, (125), 168-189. doi:10.3917/deba.125.0168
- INA. (2015). Indicateurs chiffrés des activités de l'Institut national de l'audiovisuel. Repéré à <http://www.institut-national-audiovisuel.fr/nous-connaître/entreprise/chiffres-cles.html>
- Karayan, R. (2011). Total Recall, le projet fou d'un chercheur de Microsoft. Repéré à http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/total-recall-le-projet-fou-d-un-chercheur-de-microsoft_1422792.html
- Kumar, S. (2011). *Archives Principles & Practices*. New Delhi, India : Isha Books.
- Lacombe, C. (2012-2013). Les principes directeurs de l'évaluation archivistique en question. *Archives*, 44(1), 35-43. Repéré à <http://cbpq.qc.ca/sites/cbpq.qc.ca/files/fichiers/congres/congres2013-atelier23-Lacombe.pdf>
- Makhlouf Shabou, Basma. (2015). Fonction d'évaluation des archives : Bilan sommaire des développements, des enjeux actuels et des défis futurs. Dans L. Gagnon-Arguin et M. Lajeunesse (dir.), *Panorama de l'archivistique contemporaine : Évolution de la discipline et de la profession. Mélanges offerts à Carol Couture* (p. 195-218). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- McLeod, J. (2014). Reinventing archival methods : reconceptualising electronic records management as a wicked problem. *Archives and Manuscripts*, 42(2), 193-196. doi:10.1080/01576895.2014.911687
- Microsoft Research. (s.d.). MyLifeBits. Repéré à <http://research.microsoft.com/en-us/projects/mylifebits/>
- National Archives and Record Administration. (2011). *Recordkeeping in Transformation – Top 10 FAQs*. Repéré à <http://www.archives.gov/records-mgmt/toolkit/pdf/ID411.pdf>
- National Archives of Australia. (2015). *What We Keep : Principles for the Selection of the Australian Government's national archive*. Repéré à http://www.naa.gov.au/Images/what-we-keep_tcm16-85120.pdf
- Ricq, O. (2013). *Préservation du patrimoine dans un « univers numérique » : les défis de l'évaluation en archivistique, le point de vue de Daniel J. Caron* (Travail aux cycles supérieurs, Université de Montréal). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/9810>
- Rosenthal, D. (2012, 14 mai). Lets Just Keep Everything Forever In The Cloud [Billet de blogue]. Repéré à <http://blog.dshr.org/2012/05/lets-just-keep-everything-forever-in.html>
- Schellenberg, T. R. (1999). The Appraisal of Modern Records [Web version based on : T. R. Schellenberg, The Appraisal of Modern Records, *Bulletins of the National Archives*, (8), 1956]. Repéré à <http://www.archives.gov/research/alic/reference/archives-resources/appraisal-of-records.html>

- Stancic, H., Rajh, A. et Milosevic, I. (2013). « Archiving-as-a-Service » : Influence of Cloud Computing on the Archival Theory and Practice. Dans L. Duranti et E. Shaffer (dir.), *The Memory of the World in the Digital Age : Digitization and Preservation* (p. 108-125). Vancouver, BC : UNESCO. Repéré à http://cisra.org/docs/UNESCO_MOW2012_Proceedings_FINAL_ENG_Compressed.pdf
- Thibodeau, K. (1999-2000). Rupture ou continuité : l'évaluation des archives au seuil de l'époque numérique. *Archives*, 31(3), 61-72. Repéré à http://www.interpares.org/display_file.cfm?doc=ip1_dissemination_jar_thibodeau_archives_33_2000.pdf
- Tschan, R. (2002). A Comparison of Jenkinson and Schellenberg on Appraisal. *The American Archivist*, 65(2), 176-195. doi: <http://dx.doi.org/10.17723/aarc.65.2.920w65g321770611>
- Wallot, J.-P. (1991). Building a Living Memory for the History of Our Present : New Perspectives on Archival Appraisal. *The Canadian Historical Association/La Société Historique Du Canada*, 2(1), 263-282. doi:10.7202/031037ar